



PRODUCTION

**BOIS DE SCIERIE MOBILE : CE QU'IL FAUT SAVOIR
AVANT DE L'INTÉGRER À UN BÂTIMENT**

**LA SPONGIEUSE EUROPÉENNE
SÈME L'INQUIÉTUDE AU QUÉBEC**

UN DUO PARFAIT !



Nos gammes d'ÉVAPORATEURS au bois VISION et de CONCENTRATEURS de SÉRIE 1000 font vraiment la paire. Ces équipements sont spécifiquement conçus pour répondre aux besoins d'une production traditionnelle et de petite taille.

VISION

VISION offre aux acériculteurs une haute performance et une efficacité élevée en raison de la toute nouvelle ingénierie de sa chambre de combustion et de ses technologies de pointe. Il est parfait pour les exploitations sans électricité et propose une étonnante facilité d'opération.

POUR PLUS DE DÉTAILS : elapierre.com/vision

SÉRIE 1000

Notre gamme de concentrateurs de série 1000 avec 1 ou 2 caissons propose des plaisirs assurés aux acériculteurs entre autres par sa remarquable facilité d'opération et l'efficacité accrue de son système de membranes. Cette gamme est **UN PUR CONCENTRÉ DE PLAISIRS** pour tous ses utilisateurs.

POUR PLUS DE DÉTAILS : elapierre.com/serie1000

L'acquisition d'un CONCENTRATEUR de SÉRIE 1000 peut présenter des avantages certains pour les petits producteurs acéricoles puisqu'il permet l'achat d'un évaporateur de plus petite taille, comme le VISION, qu'il réduit la quantité de combustible à utiliser, en plus d'être bénéfique pour l'environnement.

NOS ÉVAPORATEURS VISION ET CONCENTRATEURS DE SÉRIE 1000 : UN DUO PARFAIT !

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE

55, rue de l'Éscale, Saint-Lodger, Beauce, QC G0M 1W0

elapierre.com | 819 548-5454

AMORCER UN DIALOGUE CONSTRUCTIF AVEC LES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉDITORIAL

Au cours des dernières années, nous avons su convaincre les élus provinciaux de l'importance d'améliorer les mesures de soutien aux producteurs forestiers dans l'optique d'accroître l'approvisionnement en bois des usines de transformation et de contribuer ainsi au développement économique de plusieurs régions. Mais, au-delà de ce coup de pouce, les producteurs doivent également pouvoir compter sur un régime d'aménagement qui encourage la mise en valeur de leurs boisés.

L Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation élabore présentement une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires afin d'actualiser les orientations d'aménagement du Québec. L'occasion est belle pour notre organisation de proposer des solutions afin d'accroître la cohérence entre les politiques de soutien à la production de bois et le régime d'aménagement des forêts privées.

Par contre, je m'inquiète que le message que nous véhiculons ne trouve pas partout écho, notamment dans le milieu municipal où la complexification du contexte réglementaire mine les efforts d'aménagement durable du territoire forestier. En effet, je me déssole de constater que la production forestière y est parfois découragée.

Les élus municipaux ont un rôle significatif à jouer pour simplifier la réglementation en forêt privée puisque ce sont les municipalités qui y régissent l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. Ils devraient reconnaître et soutenir le travail

À L'AUBE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES
QUI AURONT LIEU CET AUTOMNE,
IL EST TEMPS POUR TOUS
LES PRODUCTEURS FORESTIERS
D'AMORCER UN DIALOGUE
CONSTRUCTIF AVEC LES CANDIDATS
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES.

des 134 000 propriétaires forestiers du Québec qui sont des gestionnaires locaux responsables de la mise en valeur de la majorité du territoire municipalisé du Québec.

Plusieurs pistes de solution doivent être portées à leur attention. Ils peuvent appuyer l'adoption de dispositions réglementaires simples qui favorisent l'aménagement durable de la forêt privée et répondent aux besoins des producteurs forestiers. Plus simple encore, ils peuvent transférer le pouvoir d'établir des réglementations sur les activités forestières de leur municipalité à leur MRC afin de se doter d'une réglementation uniforme, cohérente et conciliante à l'échelle régionale. Encore mieux, ils peuvent diminuer le taux des taxes foncières de la nouvelle catégorie des immeubles forestiers afin de soutenir le travail des producteurs forestiers qui vitalisent le tissu économique de leur municipalité.

À l'aube des élections municipales qui auront lieu cet automne, il est temps pour tous les producteurs forestiers d'amorcer un dialogue constructif avec les candidats aux élections municipales. Nous ne pourrions être trop nombreux à sensibiliser quelque 8 000 élus dans plus de 1 100 municipalités du bienfait de nous appuyer dans la mise en valeur de nos boisés. 



PIERRE-MAURICE GAGNON
PRODUCTEUR ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

ÉMISSION DE SEPT MILLIONS D'ENTAILLES : UN RECORD!

Jamais les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) n'ont offert autant de nouveaux contingents depuis l'adoption, en 2003, du règlement sur le contingentement de la production acéricole! En effet, cette année, le conseil d'administration des PPAQ a décidé d'augmenter le contingent de sept millions de nouvelles entailles. Du jamais vu pour les PPAQ, alors que dans les quinze dernières années, nous avons émis du contingent à quatre reprises : 2008, 2009, 2010 et 2016 pour un total de 17 millions d'entailles.

Conformément à notre règlement sur le contingentement de la production acéricole, le conseil d'administration des PPAQ doit analyser, tous les ans, les résultats de la récolte de l'année en cours, l'état des inventaires de la réserve stratégique, les demandes des acheteurs autorisés et les besoins des différents marchés mondiaux. En plus de ces paramètres, et avant de prendre leur décision, les administrateurs des PPAQ ont commandé une étude actuarielle afin d'avoir en main une analyse en profondeur de la situation. Cette étude nous a permis de dresser le portrait des inventaires de l'ensemble de la filière acéricole québécoise en plus de réaliser des projections.



SERGE BEAULIEU

PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS
ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Les acériculteurs et acéricultrices du Québec ont appris du passé : personne ne veut revivre une situation de pénurie de sirop d'érable et de déstabilisation de la chaîne d'approvisionnement des marchés mondiaux. Année après année, les PPAQ investissent de grandes sommes en campagnes de promotion au Québec, mais aussi sur nos principaux marchés d'exportation. On doit être en mesure de soutenir ce développement de marché par une augmentation de la production québécoise de sirop d'érable.

Avec des records de ventes dans les deux dernières années, dont 147 millions de livres de sirop d'érable en 2020, nous n'avons pas d'autre choix que de hausser le contingent de production acéricole sur notre territoire. Les exportations de sirop d'érable ont fait des bonds de géant dans la dernière année, de même que les ventes, qui croissent considérablement depuis le début de l'année 2021. D'un autre côté, pour plusieurs acériculteurs et acéricultrices, la récolte de ce printemps n'a pas été particulièrement bonne. De plus, depuis janvier dernier, nous constatons que les inventaires de notre réserve stratégique diminuent de manière importante. Cela nous pousse à prendre des décisions afin de garantir l'approvisionnement de la filière acéricole sans rupture de stock.

Il faut aussi considérer qu'avec cet ajout de contingents, nous lançons un signal fort aux autres provinces et États producteurs de sirop d'érable : le système québécois de mise en marché collective du sirop d'érable fonctionne. Nous nous positionnons maintenant pour conserver notre place de leader de l'industrie acéricole!

À présent, c'est aux producteurs et productrices de se lancer et de déposer des projets de démarrage, pour les entreprises sans contingent, ou des projets d'agrandissement, pour celles détenant déjà du contingent. Nous avons un potentiel immense à exploiter, profitons-en! 🍷



D&G

DOMINION
& GRIMM INC.

DOMINION & GRIMM

**RABAIS DE
25%**

**SUR UN ENSEMBLE D'ÉQUILIBREUR DE
BRIX ET DE RÉSERVOIR ISOLÉ** (50 À 450 GALLONS)

-Module le contrôleur à sirop
de l'évaporateur en fonction
du niveau de degré BRIX à
atteindre

-Équilibre le degré
BRIX du sirop
avant la mise en
baril



VOIR LA VIDÉO
 YouTube



**DIMINUEZ VOTRE CÔÛT DE MAIN-D'ŒUVRE ET
MAXIMISEZ VOTRE REVENU DE PRODUCTION**

LA SAISON DE LA TUBULURE EST DE RETOUR !



**En vedette :
Tubulure 5/16" 55X**



**LE MEILLEUR RAPPORT
QUALITÉ-PRIX DE
L'INDUSTRIE**



JOIGNEZ-VOUS SUR FACEBOOK

CONSULTEZ NOTRE SITE WEB POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOS ÉQUIPEMENTS ET SOLUTIONS D'EMBALLAGE

www.dominiongrimm.ca | 866 351-2811

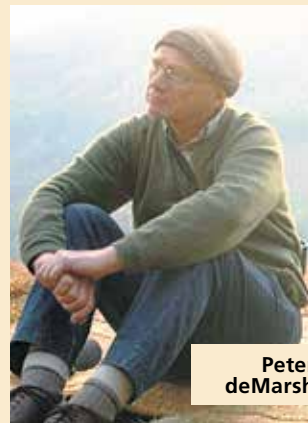
SEMAINE DU **FOREST STEWARDSHIP COUNCIL**

Le système international de certification des forêts *Forest Stewardship Council* (FSC®) organise la Semaine du FSC® du 20 au 24 septembre 2021. Le thème cette année est « Debout pour les forêts ». Cette campagne de promotion a pour but de développer les connaissances, d'encourager l'engagement et d'accroître la reconnaissance du FSC® et des produits certifiés FSC®. Rappelons que l'organisme Forêts privées certifiées du Québec, dans lequel plusieurs syndicats de producteurs forestiers sont impliqués, est détenteur d'un certificat FSC® pour l'aménagement des forêts. 



BOURSE COMMÉMORATIVE PETER-DEMARSH

Afin d'honorer la mémoire de M. Peter deMarsh, la Fédération canadienne des propriétaires forestiers a créé une bourse commémorative qui sera remise annuellement à un étudiant engagé dans un projet de maîtrise ou de doctorat portant sur les propriétaires forestiers, et à un représentant d'un organisme de propriétaires forestiers souhaitant participer à une conférence internationale sur l'environnement. M. Peter deMarsh a cofondé la Fédération canadienne des propriétaires de boisés en 1989 et a participé activement à la création de l'Alliance internationale pour la foresterie familiale en 2002 pour porter la voix des propriétaires forestiers au sein des forums internationaux. Le 10 mars 2019, il est décédé dans un terrible écrasement d'avion en Éthiopie alors qu'il était à la présidence de ces deux organisations. Les règles d'attribution de ces bourses sont disponibles sur le site forestowners.ca. 



**Peter
deMarsh**

CRÉDITS COMPENSATOIRES POUR LE **CARBONE FORESTIER**

Le 4 août 2021, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, a dévoilé des protocoles qui permettront la vente de crédits de carbone forestier à la bourse du carbone. Cette initiative permettra dorénavant aux producteurs forestiers du Québec de vendre des crédits compensatoires issus de certains travaux de boisement et reboisement aux entreprises désirant compenser leurs émissions. La FPFQ attend avec impatience d'autres protocoles qui permettront de mesurer et de rémunérer l'ensemble de la gamme de travaux forestiers qui augmentent la productivité des forêts et accroissent la séquestration de carbone. 



TREUILS PORTABLES
Plusieurs modèles disponibles

Découvrez notre gamme complète sur
WWW.PORTABLEWINCH.COM

FARMA®

Équipement forestiers

www.forsmw.com



La gamme la plus complète sur le marché

AGENT: Équipements Picken inc - Waterloo, Québec www.picken.ca

12 GAGNANTS AU TIRAGE POUR LA RELÈVE ACÉRICOLE

Le 30 juillet 2021, douze jeunes entrepreneurs, âgés de moins de 40 ans, se sont partagé 80 270 entailles. Un total de 342 dossiers étaient admissibles à ce tirage au programme relève effectué en direct sur Facebook. Selon le règlement établi par la Régie des marchés agricoles et alimentaire du Québec (RMAAQ), les PPAQ octroient annuellement du contingent pour 40 000 entailles afin d'encourager la relève acéricole. En raison de la pandémie, les entailles de l'année 2020 ont été reportées à cette année, permettant à l'organisation d'offrir le double du nombre d'entailles habituel. Depuis 2016, exactement 260 615 entailles ont été octroyées à 37 entreprises de la relève. 



Le tirage pour le contingent relève a eu lieu en présence de la direction et d'employés des PPAQ ainsi que d'un vérificateur comptable.

DES ASSOUPPLISSEMENTS POUR LE REAFIE

Le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) encadre, depuis le 31 décembre 2020, les rejets d'eaux usées ainsi que les constructions et les aménagements forestiers en milieu humide sur terre privée. Au cours des dernières semaines, les PPAQ ont obtenu des gains intéressants : le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a accepté d'alléger ses règles en assouplissant les démarches administratives qui y étaient associées.

Dorénavant, il sera permis de construire un bâtiment acéricole incluant des travaux d'excavations dans un milieu humide boisé, et ce, sans avoir à demander une autorisation ministérielle. Toutefois, la superficie de ce bâtiment ne devra pas excéder 100 m². Cette même exception est aussi accordée pour l'enfouissement de canalisations pour le transport de la sève ainsi que les fils associés à ce transport. Considérant que l'autorisation ministérielle est un processus administratif qui peut être coûteux, et surtout entraîner de longs délais, cette modification au règlement est très bien accueillie des acériculteurs et acéricultrices. 

UN NOUVEL ORGANISME EN ACÉRICULTURE

À l'automne 2020, l'ensemble des acteurs de la filière acéricole de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie pouvait être fier puisque le gouvernement du Québec annonçait la signature d'une entente de trois ans pour la mise en œuvre, dans le cadre de la démarche ACCORD, d'un créneau d'excellence en acériculture pour cette région. La mission de celui-ci est de soutenir tous les partenaires de la filière par le renforcement de la concertation et le mailage, tout en appuyant les projets de recherche, d'innovation, de formation et d'exportation des produits d'érable.

Le Créneau acéricole veut être un facilitateur pour la mise sur pied de projets pour l'ensemble de l'industrie acéricole. En fait, tout projet qui peut aider à développer cette industrie peut être soumis à ce nouvel organisme. Le Créneau acéricole offre un accompagnement pour les entreprises acéricoles, que ce soit par le financement, la recherche de partenaires, l'accès à des services de soutien, à de l'expertise, à des ressources en recherche et développement et à de la main-d'œuvre qualifiée. Pour plus d'information, visitez le site Web creneauacericole.com. 



BOIS DE SCIERIE MOBILE : CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE L'INTÉGRER À UN BÂTIMENT

PRODUCTION

Avec les prix records du bois d'œuvre en quincaillerie, les opérateurs de scieries mobiles sont très sollicités auprès des propriétaires de boisés, qui désirent inclure leur propre bois dans leur projet de construction ou de rénovation. Cependant, le bois scié artisanalement doit respecter certaines conditions pour être intégrés dans un bâtiment. Le directeur de la qualité des produits au Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), M. Paul O'Dowd nous explique ce qu'il faut savoir avant d'utiliser ce type de matériau.



PRÉSENTS.
EN TOUT
TEMPS.



**Fabrication
en 36 h**



**Approche
client inégalée**



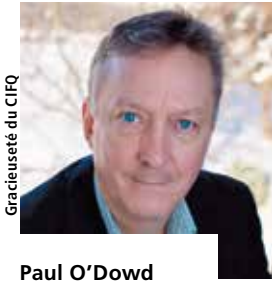
**Entreprise 100%
québécoise**

2566, Route 106, Saint-Ferdinand, Qc, G0N 1N0

1 888 428-9921 | tolevigneault.com

DAVID RIENDEAU
COLLABORATION SPÉCIALE

Q : Quelle est la différence entre le bois scié artisanalement et celui produit par les scieries et acheté en quincaillerie?



Paul O'Dowd

R : De façon générale, le bois scié artisanalement ne fait pas l'objet d'un classement de sa qualité et n'est pas estampillé selon la norme de la Commission nationale de classification des sciages (NLGA). Selon ces règles, les pièces sont alors placées dans les bonnes catégories en fonction des groupes d'essences reconnus par le Code de

construction du Québec (CCQ) pour les applications en structure, par exemple Sapin-Épinette-Pin (SPF). À noter que l'épinette de Norvège peut être utilisée dans le bois de structure pour la construction au Canada depuis 2019. Elle est toutefois classée avec le groupe d'essences « Essences nordiques (N-species) » puisque ses propriétés mécaniques, comme la résistance aux tensions, sont différentes. De plus, le CCQ spécifie que la teneur en humidité doit être sous la barre des 19 % lors de la mise en place afin de contrôler les changements volumétriques provenant du retrait du bois et de minimiser la présence de moisissures dans l'enveloppe du bâtiment. La présence de la mention S-dry ou KD-HT sur l'estampe, démontre que cette vérification de la teneur en humidité a été contrôlée selon le système d'inspection en vigueur. Sinon, il portera la mention S-grn (green) et devra être surdimensionné pour tenir compte de l'effet du retrait lors du séchage des pièces.



POUR LES APPLICATIONS EN STRUCTURE, LE BOIS DOIT PORTER L'ESTAMPE DE QUALITÉ INDIQUANT LA CATÉGORIE, LE GROUPEMENT D'ESSENCES ET LES CONDITIONS D'HUMIDITÉ.

Q : Que peut-on faire avec du bois scié par une scierie mobile? Bois d'apparence, petits bâtiments de ferme, abri forestier, autre?

R : Cela dépend s'il est estampillé ou non. Le bois peut être scié par une scierie mobile sans problème. Comme tout sciage provenant d'un procédé dit industriel, il doit aussi être inspecté sur les différents côtés afin d'être classifié et estampillé par une agence certifiée. Pour les applications en structure, le bois doit porter l'estampe de qualité indiquant la catégorie, le groupement d'essences et les conditions d'humidité. Certains types d'ouvrages permettent l'utilisation de bois ayant une teneur en humidité au-dessus de la limite de 19 % du CCQ. Toutefois, les dimensions et les calculs doivent en tenir compte (ponts, structures extérieures non chauffées ou fermées, etc.).

Le bois non estampé peut être utilisé dans toutes les applications non structurales ne mettant pas à risque l'occupant (clôtures, fabrication de porte et de plancher de terrasse extérieure, terrassement, meubles, etc.).

Q : Qu'arrive-t-il si nous voulons l'utiliser pour la construction de la charpente d'un bâtiment? Est-ce légal? Le bois doit-il être estampillé?

R : Selon le Code de construction du Québec, partie 4 ou 9, le bois de structure doit faire l'objet d'une inspection et doit être estampillé par un classificateur à l'emploi d'une des 11 agences canadiennes faisant partie du Conseil canadien d'accréditation des normes du bois d'œuvre (CLSAB). De plus, le bois utilisé en structures de bâtiments doit être séché à 19 % et moins d'humidité avant sa mise en place dans le bâtiment.

Q : Est-ce possible de faire estampiller le bois produit artisanalement?

R : Oui, le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) effectue ce genre de service pour une somme forfaitaire à la charge du demandeur voulant faire classer son bois avec notre équipe d'inspecteurs. Cette inspection s'effectue sur les quatre faces et les deux extrémités de chacune des pièces pour confirmer l'essence de bois et les caractéristiques autorisées selon les règles NLGA applicables. L'estampe est appliquée de façon individuelle sur chacune des pièces inspectées. Il n'y a pas de volume minimal requis pour utiliser ce service.

Q : Les règles sont-elles les mêmes pour une cabane à sucre?

R : La réponse usuelle est oui, car les cabanes à sucre sont souvent des bâtiments couverts par le CCQ. Les limites d'applications du CCQ ou autres codes pouvant être utilisés dans une construction doivent être validées par l'autorité ayant juridiction. Au Québec, ceci relève souvent de la municipalité lors de l'émission du permis de construction.

DU BOIS SOUMIS AUX PLANS CONJOINTS?

Un producteur qui scie lui-même ou fait scier directement son propre bois rond n'est pas visé par les plans conjoints puisque le bois rond n'est pas mis en marché par le producteur, mais plutôt directement transformé par ce dernier, explique M. Vincent Miville, directeur-général de la Fédération des producteurs forestiers du Québec. « En revanche, le bois d'un producteur qui serait acheté par le propriétaire d'une scierie mobile est soumis au plan conjoint puisqu'il s'agit effectivement d'une mise en marché du produit visé. Dans plusieurs régions, des scieurs mobiles travaillent de concert avec les syndicats de producteurs forestiers pour obtenir des approvisionnements pour leurs opérations », précise-t-il. Ceci étant dit, ces règles peuvent différer d'un plan conjoint à l'autre et la prudence suggère de s'informer au préalable auprès du syndicat de la région où le bois est récolté.



Vincent Miville

ATTENTION AUX ASSURANCES

Un bâtiment construit avec du bois non estampillé peut-il être assuré? La réponse varie d'une compagnie d'assurance à l'autre. « Règle générale, nous n'acceptons pas de couvrir un bâtiment avec du bois scié artisanalement, sauf si un ingénieur peut l'évaluer et émettre une opinion technique pour attester que le matériau répond aux mêmes critères que le bois estampillé, informe M. Guy Naud, directeur technique, prévention, chez Estrie-Richelieu. Pour les petits bâtiments agricoles, on évaluera au cas par cas, mais en ce qui a trait aux grands bâtiments comme une étable, nos critères sont plus élevés. » 

GROUPE ESTRIE-RICHELIEU

3.0 X 70 ; P
212619 ; 212619.EPS

La Cabane à sucre Eau Tronc Sucré a quadruplé depuis ses débuts.



Gracieuseté Ghislain Lauzon

FIER D'AVOIR PERSÉVÉRÉ

« J'ai passé proche d'y laisser ma peau; mon visage a été reconstruit et j'ai encore des séquelles aujourd'hui! témoigne le propriétaire de la Cabane à sucre Eau Tronc Sucré. Pendant une longue période, je n'ai pas été en mesure de travailler et il a fallu que j'embauche des gens, parfois incompetents, pour continuer l'installation. J'ai subi un recul financier très important qui a fait que j'ai vraiment frôlé la faillite. »

Incertain de reprendre les activités en salle à manger après deux ans de fermeture en raison de la pandémie, Ghislain Lauzon se dit malgré tout fier d'avoir persévéré. « Actuellement, je suis à près de 20 000 entaillles et ma cabane a quadruplé. Mon sirop part aux PPAQ et j'en vends aussi à mon kiosque. Il y a eu des montants de plus à déboursier, le rendement n'a pas été là au départ, mais je m'en suis sorti. »

Simon Bellegarde

Érablière S. Bellegarde

Gagnant de 25 000 entaillles
Audet, Estrie



Martin Ménard

Le contingent remporté permet à Simon Bellegarde d'exploiter 25 000 entaillles sur les terres de la papetière Domtar.

DES SACRIFICES POUR RÉALISER SON RÊVE

Posséder sa propre entreprise et espérer pouvoir éventuellement en vivre : voilà ce que le contingent de démarrage de 25 000 entaillles est venu changer dans la vie de Simon Bellegarde. Travailleur de la construction six à sept mois par année, il consacre désormais le reste de son temps sur les terres qu'il loue à la papetière Domtar. Un cheminement dont il est fier, mais qui a exigé de nombreux sacrifices.

INDUSTRIES RENAUD GRAVEL

**3.0 X 70 ; P
211812 ; 211812.EPS**

QUAND LA VIE VIENT CHANGER LES PLANS

Appartenant d'abord à son grand-père, qui l'a ensuite léguée à son père, l'érablière de Chantal Houle a connu un destin qui n'était pas, d'emblée, celui envisagé. À la mort du premier, en 1997, l'exploitation cesse faute de temps dans l'horaire du fils, qui se promettait toutefois de reprendre le flambeau à la retraite aux côtés de sa fille. Mais avant que le projet se concrétise, le père de Chantal décède à son tour.

« À ce moment-là, j'héritais d'une érablière qui, non seulement, n'avait plus de contingent, mais pour laquelle je payais par exemple des assurances et des taxes. Avec le tirage des PPAQ, je suis passée d'une dépense à une entreprise qui me permet aujourd'hui de vivre », tient à exprimer l'ex-technicienne de son, qui a quitté son emploi à Montréal pour devenir acéricultrice à Saint-Christophe-d'Arthabaska.

Si le départ du père de Chantal a bouleversé les plans, une rupture amoureuse est aussi venue modifier le cours des choses. « Avec mon conjoint de l'époque, j'avais commencé à remonter l'érablière, mais tout ce qui était dans le bois, c'était lui qui le faisait, donc j'ai dû me revirer de bord et aller tout apprendre. Maintenant, j'ai la chance d'avoir ma nièce qui est entrée dans l'aventure et c'est ma relève. »

SIROP PRIMÉ ET PERCÉE EN FRANCE

Avant d'obtenir son contingent, Chantal Houle se limitait à 600 entailles, un chiffre qui a par la suite grimpé à 5 000 et qui atteindra bientôt 7 000. Elle pourra en effet profiter d'une nouvelle parcelle d'érables prête à être exploitée que son grand-père avait plantée. L'acéricultrice éprouve en outre une vive satisfaction à produire un sirop de grande qualité, plusieurs fois reconnu par le concours de la Grande Sève.

« À partir du tirage au sort, ça a vraiment été une course contre la montre, conclut la productrice. Pour pouvoir tout faire et tout acheter, il y a également eu le défi du financement. Présentement, en plus de vendre aux PPAQ, j'écoule des produits transformés à la ferme et je loue des kiosques dans beaucoup d'événements. Pour moi, un autre succès, c'est que mon sirop sera distribué en France cet automne. »



Dès cet automne, le sirop de l'Érablière Chantal Houle sera disponible en France.

QUELQUES CONSEILS AUX ASPIRANTS ACÉRICULTEURS...

« Le projet ne doit pas être préparé sur le coin d'une table; il faut prendre le temps de bien le monter. Sans mettre de côté les vendeurs, je conseille aussi de parler avec de vrais installateurs et de se rendre dans quelques érablières semblables à la sienne qui sont déjà en production. Même d'aller travailler dans deux ou trois lieux différents avant de se lancer, pour voir comment ça se passe, peut être bon. »

- Ghislain Lauzon,
Cabane à sucre Eau Tronc Sucré

« Ne pas se décourager, y croire et y investir tous les efforts : c'est ce que j'aurais à dire aux futurs acériculteurs. J'ajouterais qu'il faut résister à l'envie de partir en peur, car avec des équipements de base, on va quand même faire du sirop. Mieux vaut consacrer du temps dans le bois! Et c'est toujours une bonne idée de suivre des petites formations, de s'informer des bons et des mauvais coups des autres. »

- Simon Bellegarde,
Érablière S. Bellegarde

« Une aventure comme celle-là demande de la ténacité, mais si c'est ce qu'on veut vraiment dans la vie, c'est possible. Il y a tout le temps une solution, quelque chose à faire quelque part... On ne doit pas avoir peur d'aller chercher des conseils, que ce soit aux PPAQ ou auprès d'autres producteurs, car on n'est pas en compétition les uns contre les autres. Au fond, on est tous là pour faire un produit de qualité. »

- Chantal Houle,
Érablière Chantal Houle

Pour les détails concernant
l'attribution de contingent :
www.ppaq.ca

LES MUNICIPALITÉS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE

PAR VINCENT MIVILLE,
ING. F., M. SC.,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA PFPQ

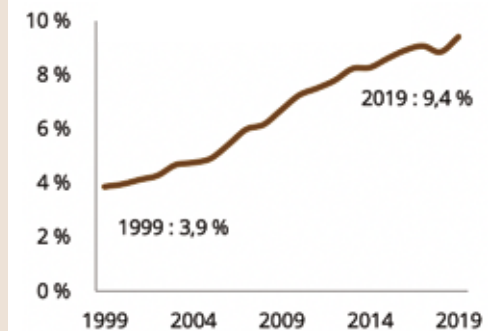
Le monde municipal occupe une fonction déterminante dans le développement économique régional et l'occupation dynamique du territoire. Le rôle des municipalités dans la gestion des forêts privées ne fait pas exception à cette règle.

D'un côté, les municipalités disposent d'un levier réglementaire en matière d'encadrement des activités sylvicoles permettant de favoriser l'activité forestière ou de lui nuire. Parallèlement, de nouveaux changements législatifs fournissent dorénavant aux municipalités un puissant outil fiscal pour encourager la mise en valeur des forêts privées et dynamiser l'activité économique forestière. Au Québec, peu de secteurs économiques dépendront autant des décisions des autorités municipales.

LE POIDS DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE

La forte progression des taxes municipales imposées aux propriétés forestières affecte la rentabilité des activités de production de bois. Depuis 1999, le fardeau fiscal municipal a crû au rythme de 5,7 % par année. De 1999 à 2019, les charges que représentent les taxes municipales sont passées de 1,93 \$ à 5,88 \$ pour chaque mètre cube de bois produit, soit une hausse largement supérieure à l'inflation (+204 % par rapport à +41 %). En comparaison, la valeur du bois est demeurée relativement stable. Par conséquent, le poids des taxes foncières sur la valeur intrinsèque du bois a plus que doublé, passant de 3,9 % à 9,4 %.

PROPORTION DU
COÛT DES TAXES
MUNICIPALES SUR
LE PRIX MOYEN
PONDÉRÉ
DU BOIS



LA SOLUTION RÉSIDE DANS L'IMMEUBLE FORESTIER

Afin de remédier à la situation, l'Assemblée nationale du Québec a adopté en mars 2020 des modifications à la Loi sur la fiscalité municipale pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers. Cette catégorie regroupe les propriétés forestières de quatre hectares et plus, dont la gestion est encadrée par un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier et dont le propriétaire est enregistré comme producteur forestier auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Ce changement offre aux municipalités la possibilité de moduler le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base afin d'encourager la mise en valeur des forêts et aux producteurs de se prémunir contre des taux supérieurs à 100 %.

Poteaux, fils et accessoires à basse et haute tension

J.M. POMERLEAU INC.
Vente et installation de matériel électrique neuf et recyclé
110, 1^{re} Avenue, Saint-Martin, Qc, G0M 1B0
418 382-5392
www.jmpomerleau.com

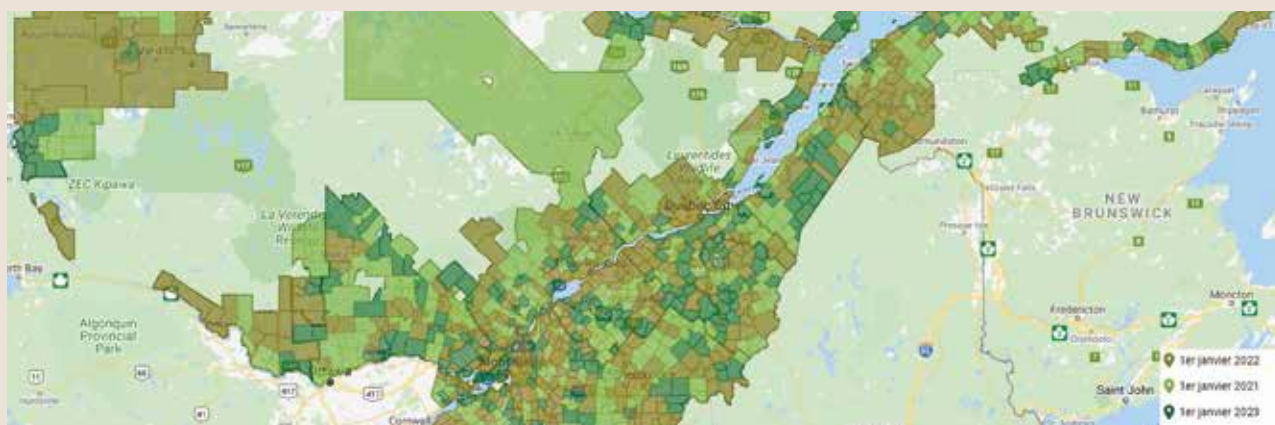
Cette mesure comporte plusieurs autres avantages puisqu'elle permet :

1. de favoriser l'encadrement professionnel de la gestion des boisés privés afin d'assurer le respect des règlements et des saines pratiques d'intervention en forêt. Les producteurs forestiers enregistrés travaillent en fonction d'un plan d'aménagement forestier et disposent de conseils de professionnels pour assurer la protection et la mise en valeur de leurs boisés;
2. d'encourager les producteurs forestiers à réaliser plus d'investissements sylvicoles. Logiquement, la réduction du fardeau fiscal se traduira par une hausse de la rentabilité des activités forestières, ce qui incitera un plus grand nombre de propriétaires forestiers à réaliser des travaux d'aménagement forestier. Ces activités sylvicoles permettent d'accroître la superficie du couvert forestier, la productivité des forêts, la séquestration de carbone et parfois même la résilience des peuplements forestiers face aux épidémies et autres stress environnementaux;
3. d'améliorer la rentabilité des travaux forestiers afin de permettre aux producteurs forestiers d'approvisionner l'industrie forestière régionale de façon concurrentielle. Cela permet également d'augmenter le niveau des activités tout en respectant la possibilité de récolte forestière du territoire;
4. de soutenir une occupation dynamique du territoire en misant sur les retombées économiques liées aux activités forestières. Les activités de récolte, d'aménagement forestier et de transformation du bois en provenance de la forêt privée ont permis de générer plus de 25 000 emplois directs et un chiffre d'affaires de 4,3 G\$ pour l'année 2018.

Mis à part les ajustements administratifs, cette solution présente très peu de désavantages pour les municipalités puisqu'elles conservent le pouvoir de déterminer le taux de taxation de ces boisés. Par ailleurs, les municipalités peuvent choisir de taxer davantage les boisés qui ne sont pas aménagés afin de compenser une possible baisse de revenus pour les boisés aménagés. De plus, la forte progression des valeurs foncières (+6,4 %/an) et des taxes municipales (+5,7 %/an) permettra de compenser rapidement une réduction momentanée de revenus provenant d'un éventuel taux de taxation distinct. La baisse s'apparentera rapidement à un gel de taxes.

L'immeuble forestier apparaîtra au fur et à mesure que les municipalités procèderont à la révision du rôle d'évaluation foncière qui s'échelonnera au cours des trois prochaines années. Ainsi, l'identification de la nouvelle catégorie d'immeubles forestiers apparaîtra au rôle d'évaluation foncière du tiers des municipalités à compter de 2021. Toutefois, les taux de taxation distincts pour ces immeubles ne pourront pas être appliqués par les municipalités avant le 1^{er} janvier 2022, c'est-à-dire qu'à compter de 2022, les deux tiers des municipalités du Québec deviendront admissibles à l'utilisation de cet outil fiscal et le dernier tiers le sera en 2023. La FPFQ a produit une carte interactive disponible au foretprivee.ca/immeubles-forestiers/ permettant d'identifier l'année de la révision du rôle selon la municipalité.

CARTE INTERACTIVE PRÉSENTANT L'ANNÉE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION DES MUNICIPALITÉS



Carte disponible au foretprivee.ca/immeubles-forestiers/

ENTREPRENDRE LE DIALOGUE AVEC LES ÉLUS MUNICIPAUX

L'expérience démontre que le potentiel des forêts privées est sous-exploité chez une majorité des 134 000 propriétaires de boisés du Québec. Or, les municipalités disposeront dorénavant dans l'immeuble forestier d'un puissant levier fiscal pour accroître la sylviculture et la récolte du bois en forêt privée et ainsi dynamiser l'activité économique des régions forestières au bénéfice de ces communautés.

Les producteurs forestiers désirant bénéficier de cette mesure fiscale auraient intérêt à entreprendre rapidement le dialogue à ce sujet avec leurs élus municipaux. Les propriétaires forestiers du Québec représentent un groupe de contribuables importants pour plusieurs

administrations municipales. Prises individuellement, les activités de gestion forestière présentent peu de revenus et de retombées économiques, mais collectivement, elles soutiennent un secteur forestier vital pour l'économie de plusieurs régions du Québec.

Les municipalités désirant maximiser le potentiel de mise en valeur des forêts privées auraient intérêt à combiner l'adoption de cette mesure fiscale avec une réglementation sur l'abattage d'arbres qui favorise la réalisation d'activités sylvicoles et de récolte tout en assurant la protection du couvert forestier. Les solutions proposées permettront ainsi aux communautés de mieux bénéficier du potentiel des forêts privées. 

LA GAMME SpaltFix

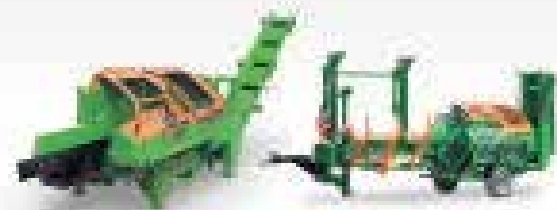
Processeurs à bois



PLUSIEURS MODÈLES DISPONIBLES



SpaltFix K-415



SpaltFix S-375
Avec scie circulaire



SPLITMASTER 40 Grue



AUTOSPLIT 350
Bûis d'alumage au
bois de chauffage en sac



HYDROCOMBI
24 TURBO



SMARTCUT
Bûis automatiques



AUTOLOADER 430
Produits automatiques



PACKFIX
Emballer de bois



LogFix
Cribleur à bois



LAMES CIRCULAIRES



SCHÄLPROFI
Pour écorcher, appointer
et scier

Aussi importateur autorisé au Canada

Rabaud

GESPRO
ÉQUIPEMENT
gesproequipement.com

Un Pro au service des Pros

819 372-6392

info@gesproequipement.com

09014



ÉPIDÉMIE LOCALISÉE DE SPONGIEUSE EUROPÉENNE EN CONTEXTE FORESTIER PRIVÉ ET DE PRODUCTION ACÉRICOLE

MARTIN PELLETIER,

ING. F., CENTRE ACER, AVEC LA COLLABORATION DE PIERRE THERRIEN, BIOLOGISTE, PH. D.,
MINISTÈRE DE LA FORÊT DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MFFPQ)

Une forte épidémie de spongieuse européenne (*Lymantria dispar dispar* [L.]) touche actuellement le Québec. De graves défoliations ont été observées dans les régions de la Montérégie, de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale. Déjà, des propriétaires forestiers et des producteurs acéricoles sont inquiets. Certains se rappellent encore la récente épidémie de livrée des forêts ayant notamment sévi dans Lanaudière et dans les Laurentides.



Chenille de la spongieuse européenne (*Lymantria dispar*).

MFFP - Direction de la protection des forêts.

LA SPONGIEUSE EUROPÉENNE : UNE CHENILLE DÉFOLIATRICE

La spongieuse européenne est un papillon introduit, à la fin du 19^e siècle, par un entomologiste désireux de développer la production de soie en Amérique du Nord. Malheureusement, ces efforts se sont surtout soldés par l'introduction d'un insecte dont les chenilles sont capables de consommer le feuillage de plus de 500 espèces végétales différentes : le chêne rouge est leur essence préférée, mais les larves (chenilles) peuvent aussi se nourrir des feuilles du bouleau à papier et gris, du saule, du tilleul, du mélèze, du peuplier, du hêtre, de la pruche, du pin et de l'épinette. L'érable à sucre est acceptable pour ces chenilles, tandis qu'elles ne toucheront pas à l'érable rouge. En dévorant le feuillage des arbres au printemps et au début de l'été, la spongieuse, comme tous les défoliateurs, réduit la capacité photosynthétique des arbres. La photosynthèse leur permet de produire les sucres nécessaires à l'accomplissement de leurs activités biologiques (croissance longitudinale et radiale, fructification, protection...). Une incapacité à réaliser cette activité essentielle peut avoir des impacts importants. Heureusement, les arbres ont des réserves leur permettant de faire face à ces épisodes. Toutefois, l'état de ces réserves est largement dépendant des conditions dans lesquelles se trouvait l'arbre avant sa défoliation. Ainsi, un arbre « stressé » aurait des réserves plus petites, et donc une capacité à survivre et prospérer à la suite d'une défoliation moins grande qu'un arbre sain évoluant dans des conditions qui lui sont favorables.

QU'EST-CE QUI «STRESSE» LES ARBRES ?

- Oppression
- Drainage déficient
- Carences nutritives
- Sécheresse
- Pathogènes

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

La prévention est la meilleure protection face aux effets négatifs des défoliations. Dans le cas des érablières, cette prévention prend la forme de l'application des recommandations usuelles d'aménagement forestier visant la mise en place de peuplement en bonne santé :

- Favoriser la diversité d'espèce;
- Favoriser la diversité de classes d'âge;
- Procéder à l'amendement (chaulage et autres matières fertilisantes) du sol de l'érablière si, et seulement si un test de sol et un diagnostic de l'état de santé de l'érablière dûment complété par un professionnel compétent le recommande;
- Favoriser la croissance de peuplement adapté aux conditions de drainage et de texture de sol présente dans le boisé (éviter de favoriser systématiquement l'érable à sucre au détriment de l'érable rouge, surtout dans les sites de drainage plus lent).

COMMENT DÉCIDER S'IL FAUT ÉPANDRE UN INSECTICIDE HOMOLOGUÉ

Comme la spongieuse défolie les arbres de la fin du printemps au début de l'été, il est malheureusement trop tard, cette année, pour intervenir. Il est toutefois possible d'évaluer le risque que court un boisé pour la prochaine année en procédant à un inventaire des masses d'œufs. La méthode proposée ici est directement tirée d'une publication du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario disponible sur le site de la « Federation of Ontario Cottager's Associations ».

- 1-** Inventorier les masses d'œufs de l'année courante dans des parcelles de 100 mètres carrés (1 hectare) comportant 10 sous parcelles de 1 mètre carré.
- 2-** Dénombrer les masses d'œufs aériennes dans la grande parcelle et les masses d'œufs au sol dans les petites parcelles.
 - a.** Les masses d'œufs aériennes sont celles situées sur toutes les surfaces au-dessus du sol comme sur les troncs, les branches, les tiges et les grosses roches. Des jumelles peuvent être nécessaires pour bien voir les masses d'œufs situées haut dans les arbres.
 - b.** Les masses d'œufs au sol incluent toutes celles sur ou sous les petites roches et les débris ligneux jonchant le sol ainsi que directement au sol. Réaliser le dénombrement sur une seule parcelle n'est pas suffisant. Il faut utiliser plusieurs parcelles réparties dans l'érablière.

RÉSISTANCE ET RÉSILIENCE

La **résistance** est la capacité d'un écosystème à absorber une perturbation sans diminution de ses fonctions écologiques.

La **résilience** est la capacité d'un écosystème à récupérer ses fonctions écologiques rapidement lorsqu'une perturbation vient l'affecter au-delà de sa capacité de résistance.



Spongieuse européenne adulte.
À gauche, on aperçoit une masse d'œufs
sous la femelle de couleur pâle et à droite,
les papillons forcés sont des mâles.

MFFP - Direction de la protection des forêts.

- 3-** Dans l'ensemble de ces inventaires, il est important de ne compter que les masses d'œufs de l'année : celles-ci ont une couleur plus foncée variant de brun à chamois. Il est toujours possible d'y faire éclater les œufs (« pop ») et elles sont plus fermes et cohésives que celles des années antérieures. Les masses d'œufs des années antérieures sont plus pâles, elles peuvent s'effriter lorsque nous les grattons et les œufs n'éclatent pas aussi régulièrement que dans les masses d'œufs de l'année.



**Groupe d'arbres défolié
par la spongieuse européenne.**

MEEP - Direction de la protection des forêts

SCIERIE MOBILE SM310-DLE DUCAR



SCIERIE MOBILE SM310-DLE DUCAR 15 CV

À partir de **5 599\$***

CARACTÉRISTIQUES

Moteur Ducar 15 cv EPA

Démarrateur électrique

Pour des arbres jusqu'à **31 pouces**
de diamètre et d'une longueur de **16 pieds**

Dimensions de la lame :

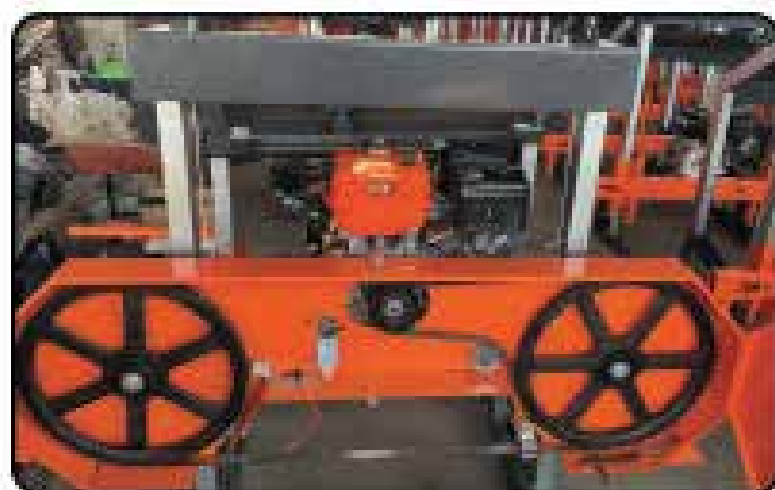
156 po x 1-1/4 po x 0,042 po

INCLUS

Extension de 2 mètres (6 pieds 6 pouces)

Tendeur de lame (voir photo)

Couvre-lame (voir photo)



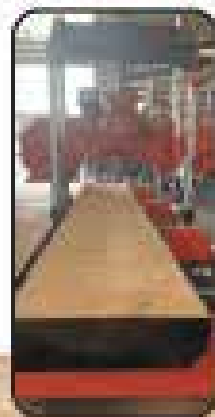
AUTRE MODÈLE DISPONIBLE

SM260, moteur DUCAR 13 cv,

pour arbres jusqu'à **26 pouces** de diamètre

À partir de **4 399\$***

**OPTION : REMORQUE
HORS ROUTE GALVANISÉE
À partir de 3 799\$***



Tendeur de lame



Couvre-lame



Téléphone sans frais : 1 800 463-4398 | Courriel: info@mticanada.ca

(* Les prix incluant pas les taxes, l'assemblage et la livraison.

Les offres, les photos, les prix et les spécifications sont sujets à modifications sans préavis.



- 4- L'automne est la meilleure période pour faire ces inventaires, car c'est durant cette période que les différences entre les masses d'œufs des différentes années sont les plus grandes.
- 5- Une fois les dénombrements complétés dans une parcelle et ses sous-parcelles, il faut calculer en densité de masses d'œufs (MO) par hectare. Voici la méthode de calcul à effectuer pour chaque parcelle :

- 1 Nombre de MO aérienne X 100 = Total MO aérienne;
- 2 Nombre de MO au sol X 1000 = Total MO au sol;
- 3 Total MO aérienne + Total MO au sol = Total de MO de la parcelle.
- a. Une fois que le total de masses d'œufs de chaque parcelle a été obtenu, on calcule ensuite la moyenne*.
- 1 Total de MO parcelle A + Total MO parcelle B = Somme MO;
- 2 Somme MO / 2 parcelles* = moyenne de MO.

* Nous additionnons le total pour chacune de nos parcelles et ensuite, nous divisons cette somme par le nombre total de parcelle.
Dans cet exemple, nous avons deux parcelles : parcelle A et parcelle B.

La moyenne obtenue est ensuite comparée à certains barèmes pour déterminer la nécessité d'agir pour combattre l'infestation ou non (voir tableau 1).

Il est important de comprendre que plus le total de masses d'œufs par hectare diffère d'une parcelle à l'autre, plus il devrait y avoir de parcelles effectuées.

Tableau 1. Critères déterminant la nécessité d'agir pour combattre l'infestation de spongieuse européenne

NOMBRE DE MASSES D'ŒUFS/HECTARE	% DE DÉFOLIATION À PRÉVOIR	CONSÉQUENCES
Moins de 1 250	40 % ou moins	Généralement peu ou pas d'impact sur la survie des arbres.
Plus de 4 000	plus de 50 %	Impacts sur la santé et la survie des arbres stressés.
Plus de 10 000	100 %	Impacts sur la santé des arbres. Peut entraîner la mortalité des sujets les moins vigoureux si elle survient pendant plusieurs années consécutives.

AUTRES ÉLÉMENTS À TENIR EN COMPTE

Bien que les prédictions découlant des inventaires de masse d'œufs soient déjà bonnes, il est possible de raffiner davantage l'analyse en tenant compte des points suivants :

- Une majorité de masses d'œufs plus petite qu'une pièce de 25 sous témoigne d'une population en déclin ce qui diminue la nécessité d'intervenir avec vigueur pour contrôler l'épidémie;
- Au Québec, les épidémies de spongieuse durent rarement plus de trois ans. Il est donc possible de limiter l'intensité d'intervention si nous sommes déjà à la troisième année;
- Si nous remarquons déjà une mortalité supérieure à la normale des arbres en général, et des érables en particulier, nous pouvons favoriser un niveau d'intervention plus important. Il faut bien se rappeler toutefois qu'un arbre totalement défolié n'est pas nécessairement un arbre mort;
- Un diagnostic témoignant d'un problème de santé important dans les érablières, surtout dans les cas d'érablières équiennes âgées ou en présence réduites d'essences compagnes, peut aussi justifier d'intensifier les moyens de luttes.

N'hésitez pas à demander l'aide de professionnels compétents pour ces inventaires et la décision d'intervenir.

POUR TERMINER

La spongieuse européenne présente son lot d'inquiétude pour les propriétaires et les entreprises acéricoles, mais il est important de prendre en considération plusieurs points avant d'agir, car ce ravageur forestier peut avoir un niveau d'impact différent en fonction des peuplements touchés. La décision d'intervenir, ou non, dans un ou des peuplements d'un lot boisé ou d'une érablière devrait reposer sur une analyse avantages versus coûts : est-ce que les pertes économiques anticipées justifient l'investissement nécessaire pour appliquer un ou des moyens de lutte? Il est certain que la nature des activités pratiquées par le propriétaire forestier dans son boisé aura un effet sur cette analyse. Les producteurs forestiers (de bois) misent généralement sur des revenus passablement espacés dans le temps, soutenus par des investissements plus limités alors que les producteurs acéricoles misent sur des revenus annuels qui demandent des investissements plus importants.

Avant de commencer tout travail de lutte à la spongieuse, contactez votre conseiller forestier, votre agence forestière ou votre unité de gestion du MFFP afin d'obtenir de l'aide technique.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant cet article, communiquez avec Martin Pelletier à martinpelletier@centreacer.qc.ca ou au 819 369-4000, poste 402. 

Références :

1. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Insectes, maladies et feux dans les forêts du Québec en 2020 : <https://bit.ly/3jZ0BRN>
2. Forest Health and Silviculture Section Forest Management Branch, Gypsy Moth Egg Mass Surveys for the Woodlot Owner, October 1999 : <https://bit.ly/3sey91W>

SÉLECTION DE TUBULURES ET MAÎTRE-LIGNES POUR UNE ÉRABLIÈRE EN SANTÉ

Tubulures $\frac{3}{16}$ et $\frac{5}{16}$

CDL FLEX $\frac{3}{16}$

- SOUPLE
- Malleable à toute température
- Résistant aux chutes d'arbres
- La meilleure transparence
- Excellente mémoire élastique
- Étanchéité maximale
- Garantie 15 ans

CDL VISION $\frac{3}{16}$

- SOUPLE / SEMI-RIGIDE
- Idéal pour l'ajage droit sur une longue distance
- Bonne transparence
- Bonne mémoire élastique
- Conserve ses propriétés à long terme
- Garantie 10 ans

À GRAVITÉ $\frac{3}{16}$

- SEMI-RIGIDE
- Idéal pour les érablières sans électricité ou les agriculteurs ne désirant pas utiliser un système mécanique pour faire un vacuum
- Crée un effet de vacuum sans pompe dans le tuyau
- Garantie 8 ans

4 SAISONS $\frac{3}{16}$

- Malleable de -40 °C à 40 °C
- Étanche à 100 %
- Résistant aux intempéries
- Hautement transclucide
- Identifiés d'un marquage permanent et gradué à tous les 25 pi
- Garantie 10 ou 15 ans selon le modèle choisi

Maître-lignes

SPINSEAL

- Résistance de 100 lb/ps²
- Plus épais et plus flexible
- Très malleable même par temps froid
- Technologie exclusive de raccord parfait sans joint à l'aide de la soudeuse SpinSeal
- Garantie 10 ans de gressivité
- Accessoires SpinSeal vendus séparément

RAPITUBE

- Résistance de 100 lb/ps²
- Pour une installation rapide d'une maître-ligne sans broche
- Flexible et souple
- Garantie 10 ans de gressivité



Service d'informations techniques

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h au 450-368-2256 ou info@agrizone.ca

NOUVEAU

La technique CDL

Profilo e contenuti - Prima edizione - Primavera 2019

Portrait d'expertise

Mélanie Lapointe

Les femmes se démarquent!



CDL, l'équipementier de votre exploitation



Un nouveau produit pour votre exploitation



CDL
ÉQUIPEMENTS
D'ÉRABLIÈRE

DÉCOUVREZ NOTRE MAGAZINE :
La technique CDL

Demandez une copie à votre magasin CDL local
ou consultez-le en ligne au :

www.cdlinc.ca/portes-ouvertes/magazine-cdl

1 800 361-5158 cdlinc.ca



CDL
ÉQUIPEMENTS
D'ÉRABLIÈRE